

Strasbourg, le 31 mai 2021

EPAS(2021)20rev

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

Forum sur le sport et les droits de l'homme

Mardi, le 1 juin 2021
9h00 – 12h30 (HAEC)

Vidéo-conférence

(Technologie KUDO)

Interprétation simultanée en anglais et français

Fiche d'information

Comme dans la société en général, tous les droits consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme peuvent, d'une manière ou d'une autre, être menacés dans le contexte du sport. Les atteintes aux droits de l'homme dans le sport sont nombreuses ; elles peuvent concerner le dopage, la manipulation de compétitions sportives, l'entraînement ou les conditions de travail des sportifs, l'ingérence dans la vie privée des personnes ainsi que la violence interpersonnelle, la discrimination ou encore les abus dans la pratique du sport.

La question du sport et des droits de l'homme est au sommet de l'agenda international de la politique sportive, y compris celui du mouvement sportif. Cet intérêt accru reflète la nature universelle des droits de l'homme et le rôle majeur que joue le sport dans la vie d'une grande partie de la population mondiale.

Le sport étant le plus souvent organisé de manière autonome par des organisations privées jouissant de la liberté d'association, les juridictions nationales et internationales interviennent rarement dans les affaires sportives. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faut pas se poser de questions, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme dans le sport, qu'il s'agisse de racisme, de discrimination, de droits économiques et sociaux, du droit à un procès équitable ou de bien d'autres encore.

Ces droits sont inscrits dans des normes internationales et leur protection est, dans la plupart des cas, assurée par les mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe. Cependant, la situation spécifique du sport est souvent négligée par ces systèmes de suivi ou semble être "hors radar".

Le thème des droits de l'homme dans le sport a été au centre des deux dernières conférences du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport, organisées par l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), respectivement en 2018 et 2020-21.

En 2021, en particulier, la 16e Conférence des ministres responsables du sport a adopté une [Résolution](#) sur les droits de l'homme dans le sport, invitant l'APES à :

- faire de la protection des droits de l'homme une priorité, stimuler et examiner régulièrement les progrès réalisés dans ce domaine et en rendre compte ;
- organiser des échanges réguliers avec les organes intergouvernementaux et de suivi pertinents du Conseil de l'Europe pour partager des informations sur les droits de l'homme dans le sport.

La Conférence des ministres a identifié douze questions d'actualité en matière de droits de l'homme, que l'APES est invité à prendre en compte dans ses travaux ; plusieurs d'entre elles seront couvertes par ce séminaire. Parmi celles qui ont été mises de côté, les droits des personnes transgenres et intersexes dans les compétitions sportives et la protection des enfants contre les abus seront largement couverts par d'autres événements organisés par l'APES au cours de l'année 2021.

Objectifs

Ce forum vise à créer un échange entre les organes de suivi des droits de l'homme et le monde du sport. En présentant les questions liées au sport aux organes de suivi des droits de l'homme, et en introduisant les mécanismes de suivi et les recours existants dans le monde du sport, une coopération plus forte pourra être établie pour promouvoir davantage

l'intégration des questions liées aux droits de l'homme dans le sport dans les mécanismes de suivi des droits de l'homme existants.

Méthodologie

Le forum sera structuré autour de deux tables rondes, chacune couvrant un thème spécifique, comme indiqué dans le programme. Les représentants invités des organes de suivi du Conseil de l'Europe présenteront les actions et systèmes en place dans leurs domaines de compétence respectifs et discuteront des questions spécifiques au sport, en fournissant des exemples de bonnes pratiques, de cas précis ou de rapports.

Pour améliorer la communication bilatérale entre tous les participants au forum, la participation active et l'interaction seront encouragées. Les participants seront invités à proposer des questions, à offrir des solutions et à interagir par le biais de sessions de questions-réponses.

Groupes cibles

Délégués au Comité de direction de l'APES

Membres du Comité consultatif de l'APES

Bureaux du T-DO, T-RV, T-S4

Etats parties à la Convention de Macolin

Représentants des organes de suivi des droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Autres organisations : FIFA, Centre pour le sport et les droits de l'homme, News Media Coalition

Inscription

Les personnes intéressées sont priées de remplir le formulaire d'inscription en ligne en suivant le lien ci-dessous, avant le **lundi 31 mai 2021 à midi au plus tard** :

<https://www.coe.int/fr/web/sport/forum-on-sport-and-human-rights>

La participation se fait uniquement sur invitation.

Documents

Les documents de travail seront disponibles ici :

<https://mycloud.coe.int/s/qgQHStZXRbbwWza>

Consignes d'ordre technique

Le Forum sera retransmis sur la plateforme Kudo. Le lien sera envoyé aux personnes inscrites uniquement.

Veuillez trouver [ici](#) la liste des sessions de formation à l'utilisation de la plateforme Kudo organisées par le Service Multimédia du Conseil de l'Europe. Veuillez vous connecter à l'une des sessions de formation proposées pour les "**participants**" et tester votre connexion avant le début du forum. Ces formations sont très importantes car elles permettent non seulement de clarifier le fonctionnement de la plateforme Kudo, mais aussi de s'assurer que les participants sont vus et entendus correctement pendant la réunion, car ils peuvent tester leur équipement audio et vidéo, enregistrer une vidéo de test et tester les connexions Internet. Cela est essentiel pour assurer une session d'interprétation continue.

Des guides d'utilisation de la plateforme Kudo en plusieurs langues (EN, FR, DE, IT, TK, RU) sont disponibles sur la [page dédiée](#) au Forum sur le site internet de l'APES.

Instructions concernant l'interprétation simultanée à distance

Les techniciens multimédia et les interprètes du Conseil de l'Europe mettent toute leur expertise au service des réunions afin que les interventions des participants puissent être retransmises et interprétées avec la plus grande fidélité. Toutefois, l'interprétation à distance est tributaire de contraintes techniques particulières.

Exigences techniques pour tous les participants

- Un ordinateur récent avec caméra intégrée

⇒ Si l'appareil que vous utilisez n'a pas de caméra intégrée, utilisez une webcam avec port USB.

⇒ Si vous utilisez un ordinateur portable, veillez à ce qu'il soit branché sur le secteur.

- Une version à jour d'un navigateur courant (Google Chrome, Mozilla Firefox, Edge, Safari, etc...)

⇒ Utilisez de préférence Chrome.

- Un casque filaire avec micro intégré

⇒ N'utilisez pas de casque ou d'écouteurs Bluetooth : ils sont susceptibles de provoquer des interférences.

⇒ Avant d'utiliser votre casque sur une plateforme d'interprétation, vérifiez qu'il soit bien reconnu (écouteurs ET micro) par votre ordinateur ou votre tablette.

- Une bonne connexion internet

⇒ Une **connexion filaire** (câble ethernet reliant votre appareil à votre modem) de préférence.

⇒ Si vous utilisez une connexion wifi, installez-vous à proximité immédiate du modem.

⇒ Pendant la réunion, n'ayez pas d'autres appareils connectés au modem ; assurez-vous que personne n'utilise votre réseau pour jouer ou diffuser des informations en continu pendant la réunion ;

⇒ Veuillez éteindre toutes les autres applications, Outlook, les notifications, etc.

- De bonnes conditions acoustiques

⇒ Installez-vous dans une pièce silencieuse et sans réverbération. Fermez toutes les portes et fenêtres. Coupez la ventilation/climatisation.

⇒ Evitez tout bruit, même ténu, à proximité de votre micro. La moindre pollution acoustique risque de rendre votre message inintelligible pour les auditeurs et les interprètes.

⇒ Coupez toutes les notifications sonores (« pings ») qui perturberaient l'écoute.

⇒ Mettez votre téléphone en mode silencieux.

Lorsque vous vous connectez à la plateforme KUDO, veuillez remplir le champ "Display Name" comme suit :

- **Votre pays** ou **votre organisation**, suivi de **votre nom de famille et prénom**

Si l'écran se fige pendant la session, appuyez sur F5 pour rafraîchir la page ou quittez la session et revenez.

Votre microphone et votre caméra ne pourront être activés que lorsque votre demande de prise de parole aura été acceptée par le modérateur. Vous devrez tout d'abord envoyer une demande en cliquant sur le bouton "Demande de prise de parole". Lorsque votre demande aura été acceptée, vous pourrez activer votre microphone et votre caméra, mais pas avant.